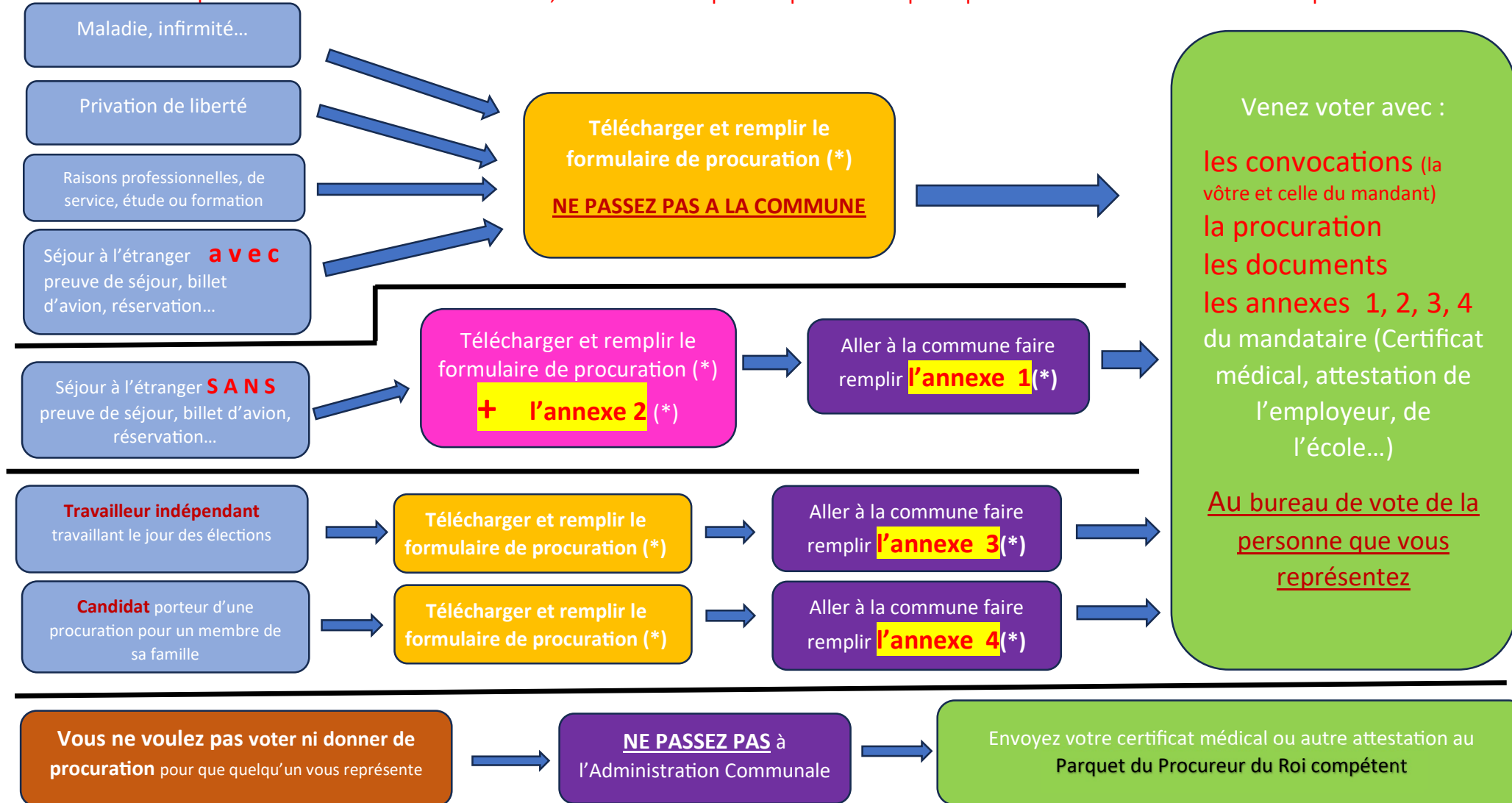


## Schéma de la marche à suivre pour l'utilisation des procurations

Si vous ne savez pas vous rendre aux bureaux de vote, vous devez remplir une procuration pour que le mandataire aille voter à votre place comme suit :



Pour télécharger la procuration et les annexes :

<https://electionslocales.wallonie.be/files/documents/Electeurs/Formulaires/formulaire-procuration.docx>

Plus d'information dans la rubrique élections : <https://electionslocales.wallonie.be>

**(\*) = A PRENDRE LE JOUR DES ELECTIONS !!**